

Interpellation – plus de transparence dans la gestion des « communs » - Charles Morard  
EBSL/GroupeELU

Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chers Collègues,

Les terrains communaux sont des ressources collectives qui devraient être gérées de manière transparente et équitable. Il semble donc essentiel que la liste des parcelles concernées soit rendue publique, ainsi que, sur demande motivée, les coordonnées des exploitants qui les exploitent.

À titre d'exemple, la Commune de Chamblon a mis en place un règlement clair et détaillé, assurant ainsi une répartition équitable des terres. Il serait souhaitable que notre Commune adopte une approche similaire afin de garantir une attribution transparente et non discriminatoire des parcelles agricoles.

Je souhaite ainsi proposer que :

1. La liste des parcelles communales ainsi que les noms des exploitants soient rendues publics sur le site internet de la Commune, ou accessibles sur simple demande écrite.
2. Un règlement d'attribution des Communs soit mis en place, inspiré des bonnes pratiques d'autres communes, pour garantir l'équité, la transparence et la prise en compte des jeunes exploitants et des petites exploitations agricoles.
3. Des mécanismes de suivi et de contrôle appropriés soient instaurés afin de garantir que les terrains sont utilisés de manière conforme aux règles et respectueuses de l'environnement.

Je vous remercie de prendre en compte ces demandes et de bien vouloir informer la population des démarches entreprises pour assurer la transparence et l'équité dans la gestion des terres communales.

Avec mes meilleures salutations.

Tanguy Krebs  
de Joffrey Koethlin  
S. B. P. - Bajramovic  
L. V. V. V.